

---

---

### **Comptabilité - Exercice 2005 - Ouvertures de crédits reprises au budget par décisions modificatives - Crédits complémentaires par reprise sur les comptes de dépenses imprévues**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à divers ajustements de crédits, par décisions modificatives au budget de l'exercice courant, et de doter certaines lignes de crédits complémentaires.

Les compléments de crédits demandés en dépenses s'élèvent à 14 000 €.

Ils seront financés au Budget Principal pour 5 000 € par transfert du compte de dépenses imprévues investissement inscrit au chapitre 020 et pour 9 000 € par transfert du compte de dépenses imprévues fonctionnement inscrit au chapitre 022 du Budget Primitif 2005.

Ces propositions sont regroupées dans les tableaux ci-après, à savoir :

- I. Vote de crédits induits par divers ajustements budgétaires en recettes et en dépenses
- II. Crédits complémentaires par reprise sur les comptes de dépenses imprévues

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver les ajustements budgétaires en recettes et en dépenses et les transferts décrits en annexe sur les comptes de dépenses imprévues,

- attribuer une subvention de 5 000 € à l'Association des Administrateurs Territoriaux de France et autoriser M. le Maire à signer toute convention à intervenir.

## I - Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en dépenses et en recettes

Imputations	Libellés	Votes de crédits repris par décisions modificatives			
		Investissement		Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Com Sec	<b>BUDGET PRINCIPAL</b>				
	<b>1 Ajustement de lignes budgétaires en recettes et en dépenses</b>				
76 01 768	20200 01 01 Autres produits financiers				39 000
67 020 673	20200 01 01 Titres annulés sur exercices antérieurs		20 000		
	<b>2 Amortissement du compte 202 «Frais d'études, élaboration, modifications des documents d'urbanisme»</b>				
28 01 2802	20200 01 01 Amortissement immobilisations corporelles, frais d'études des documents d'urbanisme			14 220	
68 01 6811	20200 01 01 Dotations amortissements immobilisations incorporelles			14 220	
	<b>3 Apurement des rattachements 2004</b>				
77 020 7718	20200 01 01 Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion				2 245
67 020 6718	20200 01 01 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		19 970		

Imputations	Libellés	Votes de crédits repris par décisions modificatives			
		Investissement		Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
4	4 Ecritures relatives à des encaissements et des réaffectations de subventions perçues par la collectivité <i>Subvention du Conseil Général du Doubs</i>				
13 824	1323 95010 30100 09 03		36 134		
	Autres opérations d'aménagement urbain - Subventions d'équipement non transférables, Départements - Aménagement secteur Près de Vaux Port Fluvial				
	<i>Subvention annuelle de la Commission Européenne pour le fonctionnement d'Europe Direct Franche-Comté</i>				
74 023	7477 400 01 73				24 000
	Information, communication, publicité - Subventions, participations Budget Communautaire et fonds structurels				
011 023	6042 400 01 73			8 409	
	Information, communication, publicité - Achats prestations de services autres que terrains à aménager				
<b>TOTAL BUDGET PRINCIPAL</b>		<b>0</b>	<b>50 354</b>	<b>62 599</b>	<b>65 245</b>

**II - Crédits complémentaires par reprise sur les comptes de dépenses imprévues**

Délé- gation	Secteur	Imputation			Opération	Montant demande crédits complémentaires	Crédits accordés Transfert des comptes de dépenses imprévues	
							Investissement CH 020	Fonctionnement CH 022
06	36	011 322	60631	54000	Citadelle - Entretien du parc zoologique et musées	4 000		4 000
14	43	65 95	6574 89052	200	Subvention à l'Association des Administrateurs Territoriaux de France (AATF) pour l'organisation du congrès national qui se déroulera à Besançon les 27 et 28 septembre 2005	5 000		5 000
16	19	23 823	2312 507	34000	Complément de crédits pour la mise en place d'un dispositif anti-scooter	5 000	5 000	
						<b>14 000</b>	<b>5 000</b>	<b>9 000</b>

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 15 juillet 2005.*